

fique des peuples (a), il ne fera point inutile dans les circonstances sur-tout où le résultat de ce grand fléau moral & politique est devenu si sensible, de recueillir les réflexions qu'on trouve ici sur cette matière. „ Suivant „ l'étiquette, qui fait loi à la cour, la reine „ doit accompagner le roi au spectacle, lorsqu'on en donnoit à Versailles. On voyoit „ alors la princesse s'occuper, pendant la „ représentation, du travail des mains, & „ quelquefois de lectures pieuses ou de prières. Le directeur de la salle du château avoit „ grand soin de n'y produire aucune pièce „ qui eût pu porter la moindre atteinte à la „ Religion ou aux mœurs, & il se seroit bien „ gardé, sans doute, d'y faire jouer celle qui „ fait tant de bruit dans ce moment, & dont „ la brillante fortune, fruit de la légèreté de „ nos principes & de la dépravation de nos „ mœurs, ne peut qu'offrir un sujet de réflexions effrayantes pour le sage. „

Il se trouve ici une note qui à tous égards mérite les réflexions du lecteur. „ Dans le „ tems où j'écrivois ceci, c'étoit dans la capitale & dans les provinces le même engouement pour le *Mariage de Figaro*, „ misérable rapsodie, qui seroit dépourvue de „ tout intérêt, si elle n'attaquoit impudemment le sacré & le profane; & dont le vulgaire pourroit ignorer le but, si un M. aide-

---

(a) 1 Mai 1781, p. 9 & suiv. — *Dict. Hist.* art. BOSSUET, le BRUN, CORNEILLE, ELMENHORST, MOLIERE, MUY, QUINAULT, RACINE.